

## Capital social

Le guide complet pour bien démarrer (et évoluer) en 2026

Définition, apports, dépôt, libération, augmentation, réduction, cession : tout ce qu'il faut comprendre — sans jargon.

## Sommaire

Un guide clair pour comprendre, décider et agir — que vous créiez votre société ou que vous souhaitiez faire évoluer son capital.

1. Capital social : définition et rôle
2. Fixer le montant : méthode, repères et capital variable
3. Les apports : numéraire, nature, industrie (et compte courant)
4. Dépôt du capital : où déposer, quand, comment, quelles pièces
5. Libération du capital : règles, délais et bonnes pratiques
6. Faire évoluer le capital : augmentation, réduction, “coup d’accordéon”
7. Cession de titres : actions vs parts, clauses, fiscalité
8. Erreurs fréquentes + check-list opérationnelle
9. Comment SocieTix vous accompagne



### À lire avant de commencer

Ce document est un support pédagogique d’information générale. Il ne remplace pas l’analyse d’un professionnel (avocat, expert-comptable, notaire) lorsque votre situation est spécifique.

## Pourquoi ce guide ?

Le capital social fait partie des premiers choix structurants lors d'une création de société. Il impacte la crédibilité, la répartition du pouvoir, certaines obligations (banque, commissaire aux apports, formalités) et la manière dont vous pourrez accueillir de nouveaux associés.

En 2026, l'enjeu n'est pas seulement de "mettre 1 € pour démarrer" : l'objectif est de choisir un capital cohérent avec votre activité, votre modèle économique, vos partenaires et vos ambitions (financement, investisseurs, croissance).

## Ce que vous allez obtenir

- ✓ Une définition simple (et les notions à ne pas confondre).
- ✓ Des repères concrets pour fixer le montant et structurer les apports.
- ✓ Un pas-à-pas du dépôt et de la libération du capital.
- ✓ Des méthodes claires pour augmenter, réduire ou transmettre des titres.



### Le réflexe premium

Avant de fixer votre capital, faites une liste des dépenses de démarrage (matériel, stocks, marketing, assurances, logiciels, dépôt de garantie...). Le capital n'est pas la seule source de financement, mais il donne le ton.

# 1. Capital social : définition et rôle

Le capital social correspond à la valeur totale des apports réalisés par les associés (ou l'associé unique) lors de la constitution d'une société, et éventuellement lors d'augmentations ultérieures.

Il est inscrit dans les statuts et figure sur la plupart des documents officiels (Kbis, annonces légales, contrats).

## Ce qui compose (ou non) le capital social



Apports en numéraire : de l'argent versé sur un compte de dépôt de capital.

Apports en nature : des biens (matériel, véhicule, fonds de commerce, brevet...).

Apports en industrie : savoir-faire ou travail — donnent des droits, mais n'entrent pas dans le capital.



À ne pas confondre

Capital social  $\neq$  capitaux propres (qui évoluent avec les résultats).

Capital social  $\neq$  trésorerie (le capital peut servir à payer des dépenses).

Capital social  $\neq$  compte courant d'associé (prêt fait par un associé, remboursable sous conditions).

## Pourquoi il compte vraiment



Crédibilité : banques, fournisseurs et partenaires regardent souvent le capital (même s'il n'est pas le seul critère).



Répartition du pouvoir : il sert de base pour répartir actions/parts et droits de vote (sauf clauses particulières).



Protection : dans les sociétés à responsabilité limitée, il matérialise l'engagement financier des associés.



Flexibilité : plus votre capital est structuré intelligemment, plus il est simple d'accueillir des investisseurs ou de réorganiser l'actionariat.

## 2. Fixer le montant : repères et méthode

Dans la plupart des formes juridiques (SAS/SASU, SARL/EURL, SCI), le capital est librement déterminé (à partir de 1 €). La bonne question n'est donc pas "quel est le minimum ?" mais "quel est le bon niveau pour mon projet ?".

### Repères rapides (2026)

Forme	Capital minimum	Libération minimale à la création	Solde
SAS / SASU	1 €	50 %	Sous 5 ans
SARL / EURL	1 €	20 %	Sous 5 ans
SCI	1 €	Selon statuts (souvent 100 %)	Selon statuts
SA	37 000 €	50 %	Sous 5 ans
Micro-entreprise / EI	—	—	Pas de capital social

### Méthode simple en 4 étapes

- ✓ 1) Listez vos besoins de démarrage (3 à 6 mois) : charges fixes + investissements + trésorerie de sécurité.
- ✓ 2) Identifiez les autres financements : apports en compte courant, prêt, subventions, love money, aides.
- ✓ 3) Fixez un capital "lisible" pour vos partenaires : trop bas peut fragiliser votre crédibilité.
- ✓ 4) Prévoyez l'évolution : arrivée d'un associé, levée de fonds, augmentation de capital...



#### Exemples (très simplifiés)

Prestations de service : souvent 1 000 € à 5 000 € suffisent si peu d'investissement.

E-commerce : capital plus élevé si stocks, publicité, logistique.

Restauration : capital souvent plus structurant (matériel, travaux, caution).

## Capital fixe ou capital variable ?

Le capital fixe est le modèle "classique" : toute variation (augmentation/réduction) implique une modification statutaire et des formalités.

Le capital variable permet d'augmenter ou réduire le capital dans une fourchette (plancher/plafond) prévue par les statuts, avec des formalités souvent allégées selon les cas.



### Bon à savoir

Le capital variable peut être utile si vous prévoyez des entrées/sorties d'associés fréquentes.

Mais il doit être rédigé proprement (clause de variabilité, plancher, plafond, modalités).

## Comparatif express

### Capital fixe

- Variation du capital = modification des statuts.
- Formalités plus lourdes (PV, publicité, dossier).
- Lecture souvent plus simple pour les partenaires (banques, investisseurs).

### Capital variable

- Variation possible dans une fourchette (plancher/plafond) prévue aux statuts.
- Entrées/sorties d'associés parfois simplifiées (selon montage).
- Demande une clause bien



### Clause de variabilité : à ne pas oublier

- Un plancher (capital minimum) et un plafond (capital maximum).
- Qui décide de la variation (organe, majorité, périodicité).
- Les modalités d'information des associés + la traçabilité (registre, PV).
- Les conséquences sur la répartition du capital et les droits (vote/dividendes).

## 3. Les apports : numéraire, nature, industrie

### Apport en numéraire

C'est l'apport le plus courant : les associés versent de l'argent sur un compte de dépôt de capital. Une attestation de dépôt est remise : elle fait partie du dossier d'immatriculation.



#### Attention au timing

Le dépôt intervient avant la finalisation des statuts, car le capital doit y être indiqué. Sans attestation, le dossier peut être bloqué.

### Apport en nature

Vous apportez un bien (matériel, véhicule, fonds de commerce, marque, brevet, immeuble...). En échange, vous recevez des actions/parts. La valeur attribuée est essentielle : elle influence la répartition du capital.

Selon la situation, une évaluation par un commissaire aux apports peut être obligatoire. Des dispenses existent sous conditions, mais elles transfèrent une responsabilité aux associés.



#### Seuils de dispense (cas fréquents)

En SAS/SASU et SARL/EURL, la désignation d'un commissaire aux apports peut être évitée si :

- chaque apport en nature est < 30 000 € ;
- et si la valeur totale des apports en nature n'excède pas la moitié du capital social.

En cas de dispense, les associés assument solidairement la valeur retenue pendant 5 ans.

### Apport en industrie

Il s'agit d'un savoir-faire, d'un travail spécifique ou de services. Il ouvre droit à des actions/parts "spécifiques" (vote, bénéfiques) mais ne constitue pas du capital social : il ne renforce pas le gage des créanciers.



#### Bon à savoir

L'apport en industrie est encadré : il est généralement non cessible et peut s'éteindre si l'associé cesse sa contribution (selon statuts).

## Et le compte courant d'associé ?

Le compte courant d'associé n'est pas du capital : c'est un prêt consenti par un associé à la société. Il peut être remboursé (sous conditions) et sert souvent à financer l'activité sans modifier le capital.

### Pourquoi c'est utile

- ✓ Compléter un capital symbolique sans refaire les statuts.
- ✓ Financer un besoin ponctuel (trésorerie, investissement) de façon flexible.
- ✓ Préparer une conversion en capital (entrée d'un investisseur, renforcement des fonds propres).

### Points de vigilance

- ⓘ Formalisez idéalement une convention de compte courant (versements, intérêts, remboursement, blocage).
- ⓘ En cas de tensions de trésorerie, un remboursement trop rapide peut fragiliser la société.
- ⓘ Certaines banques demandent un blocage du compte courant pour sécuriser un financement.

### Capital vs compte courant : le repère rapide

Capital social	Compte courant d'associé
Nature : apport au capital (titres en contrepartie).	Nature : prêt fait par l'associé à la société.
Effet : renforce la structure financière et la crédibilité.	Effet : finance vite l'activité sans changer le capital.
Remboursement : pas de remboursement automatique (sauf réduction de capital).	Remboursement : possible (selon conditions / trésorerie).
Formalités : dépôts / statuts / décisions selon opérations.	Formalités : convention recommandée + suivi comptable.



#### Astuce

Un compte courant d'associé peut être converti en capital lors d'une augmentation (apport en numéraire par compensation). Pratique pour renforcer les fonds propres sans nouvel apport de trésorerie.

## 4. Dépôt du capital : où, quand, comment ?

Le dépôt du capital est une étape clé : vous versez les fonds sur un compte bloqué, puis vous obtenez une attestation de dépôt à joindre au dossier de création.

### Où déposer ?



En pratique : auprès d'une banque (traditionnelle ou en ligne), d'un notaire, ou d'un organisme habilité selon votre situation.



Le dépositaire vous remet une attestation : conservez-la précieusement.



SocieTix — deux options

Pour simplifier le dépôt, SocieTix propose :

- un dépôt via un partenaire bancaire (parcours en ligne) ;
- ou un dépôt dans la banque de votre choix, avec les étapes à suivre.

### Mini schéma : dépôt en ligne vs dépôt en banque



Dépôt via partenaire (en ligne) : parcours guidé, ouverture & dépôt 100 % à distance, attestation plus rapide que dans les banques.



Particulièrement si vous voulez aller vite ou éviter les rendez-vous.

VS



Dépôt dans votre banque : vous gardez votre relation bancaire, mais le délai dépend des procédures internes.



Il y a parfois un rendez-vous et des justificatifs supplémentaires.

### Quand effectuer le dépôt ?

Le capital doit apparaître dans les statuts : en pratique, vous déposez d'abord les fonds (ou une fraction), puis vous finalisez et signez les statuts.

### Pièces souvent demandées (selon banque)



Projet de statuts (non signé)




Pièce d'identité des déposants




Justificatifs d'origine des fonds (selon montants)







Liste des souscripteurs / répartition

 Formulaire interne de dépôt

## Exemple : dossier complet (cas courant)

-  Création (SAS/SASU ou SARL/EURL) — exemple
- Selon les cas, un dossier “complet” comprend souvent :
- Statuts signés + répartition du capital (actions/parts).
  - Attestation de dépôt des fonds (capital).
  - Justificatif de siège (domiciliation, bail, attestation...).
  - Pièce d’identité du dirigeant + déclaration sur l’honneur / filiation.
  - Déclaration des bénéficiaires effectifs + pièces annexes (selon activité).

## Après le dépôt : ce qui se passe ensuite

-  L’attestation de dépôt est jointe au dossier de création (Guichet unique).
-  Après validation, vous recevez l’immatriculation (SIREN / extrait) et la société existe juridiquement.
-  Vous présentez l’immatriculation au dépositaire pour débloquer les fonds sur le compte de la société.
-  Archivez : attestation, statuts, PV de nomination, relevés, et tenez un suivi des appels de fonds (si capital non libéré à 100 %).

[Créer mon entreprise](#) →

[Parler à un expert](#) →

## 5. Libération du capital : règles et bonnes pratiques

La libération correspond au versement effectif du capital promis. On peut créer une société sans libérer 100 % tout de suite (selon forme), mais il existe des seuils minimaux.



### Règle générale

Le solde non libéré doit être versé dans un délai de 5 ans suivant l'immatriculation, sur appel de la direction (gérant, président...).

### Seuils usuels

Forme	Capital minimum	Libération minimale à la création	Solde
SAS / SASU	1 €	50 %	Sous 5 ans
SARL / EURL	1 €	20 %	Sous 5 ans
SCI	1 €	Selon statuts (souvent 100 %)	Selon statuts
SA	37 000 €	50 %	Sous 5 ans
Micro-entreprise / EI	—	—	Pas de capital social

### Après l'immatriculation : que se passe-t-il ?



Une fois la société immatriculée, les fonds déposés peuvent être débloqués sur présentation du justificatif (Kbis / extrait d'immatriculation).



Le compte de dépôt est alors transformé en compte bancaire de la société (selon banque) ou les fonds sont transférés sur le compte professionnel.



Gardez une trace de la libération (relevé, PV, écritures comptables).



### Erreurs fréquentes + solutions

Erreur : capital trop faible pour convaincre une banque → Solution : augmenter le capital ou compléter par compte courant + prévisionnel solide.

Erreur : apports en nature sous-évalués → Solution : sécuriser par commissaire aux apports si doute.

Erreur : oublier d'appeler le solde sous 5 ans → Solution : planifier un calendrier interne de libération.

## 6. Faire évoluer son capital

### Augmentation de capital

Augmenter le capital permet, par exemple, d'accueillir un investisseur, de renforcer la solvabilité, ou de financer un développement. Cela peut se faire par :

• apport en numéraire ; • apport en nature ; • incorporation de réserves ; • conversion de compte courant d'associé.



Processus type (simplifié)

1) décision des associés (AGE / DAU) → 2) réalisation des apports → 3) mise à jour des statuts → 4) annonce légale (selon cas) → 5) dépôt du dossier via le Guichet unique.

### Réduction de capital

Réduire le capital peut servir à absorber des pertes, restructurer la société, ou (plus rarement) restituer des fonds. Les règles varient selon la motivation de la réduction et la forme sociale.



Attention

Certaines réductions de capital peuvent ouvrir un droit d'opposition aux créanciers. Anticipez la chronologie (délais, publicité, formalités).

### Le “coup d'accordéon”

C'est une opération en deux temps : réduction du capital (souvent pour apurer des pertes), puis augmentation pour reconstituer des capitaux propres et relancer l'activité.



Besoin de modifier vos statuts ?

SocieTix propose un parcours guidé pour les modifications (capital / statuts) avec un dossier organisé et un accompagnement selon la formule.

**Modifier mon capital**



## 7. Cession de titres : actions vs parts

La cession correspond à la vente (ou transmission) de titres à un autre associé ou à un tiers. On distingue :

- Actions : titres des sociétés par actions (SAS, SA).
- Parts sociales : titres des sociétés de personnes / SARL (SARL, EURL, SCI...).



**Clauses à vérifier dans les statuts**

Dans une SAS, la cession est “libre” par principe mais les statuts peuvent prévoir : agrément, préemption, inaliénabilité...

Dans une SARL, la cession à un tiers est souvent soumise à une procédure d’agrément.

### Fiscalité : repères

Type de titre	Sociétés concernées (exemples)	Droit d'enregistrement (ordre de grandeur)	Point d'attention
Actions	SAS, SASU, SA	0,1 % du prix (minimum 25 €)	Taux majoré si société à prépondérance immobilière
Parts sociales	SARL, EURL, SCI, SNC	3 % après abattement (23 000 € proratisé)	Agrément fréquent (surtout SARL)
Prépondérance immobilière	Certaines SCI / holdings immo	5 %	Analyse de l'actif à faire



**Bon réflexe**

Avant de signer, sécurisez : prix, paiement, garanties, clauses statutaires, et calendrier d’enregistrement (délais).

## 8. Check-list opérationnelle (création)

Utilisez cette check-list comme “dossier minimal” pour éviter les allers-retours et accélérer la création.

- ✓ Montant du capital validé + répartition entre associés.
- ✓ Projet de statuts prêt (non signé) avec capital, valeur nominale, répartition.
- ✓ Choix du dépositaire : banque / partenaire en ligne / notaire.
- ✓ Pièces d'identité des déposants + justificatifs demandés.
- ✓ Dépôt effectué + attestation de dépôt reçue.
- ✓ Statuts signés après dépôt (et mentions cohérentes).
- ✓ Annonce légale publiée (si requis).
- ✓ Dossier déposé au Guichet unique avec toutes les pièces.
- ✓ Après immatriculation : déblocage des fonds + ouverture/activation du compte pro.

- € Dossier premium (si apports en nature)  
Ajoutez : descriptif des biens, justificatifs de propriété, méthode de valorisation, et rapport du commissaire aux apports si nécessaire.

## 9. Comment SocieTix vous accompagne

SocieTix simplifie les démarches de création et de modification d'entreprise grâce à un parcours en ligne, des documents structurés et un accompagnement selon la formule.

- ✓ Parcours guidé : réduction des oublis et des erreurs
- ✓ Dépôt du capital : option partenaire ou banque de votre choix
- ✓ Dossier organisé pour le Guichet unique
- ✓ Accompagnement disponible (email / téléphone selon formule)

**Créer mon entreprise** →

**Modifier mon entreprise** →

**Contacter SocieTix** →